

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

MAIRIE  
DE**SAINT-JEAN-DU-BRUEL****Nombre de conseillers :**

En exercice..... 15

Présents..... 14

Votants..... 15

Procurations..... 1

Date de la convocation : 20/11/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS

Le 24 novembre à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,  
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire****PRESENTS** : Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, MASSON Aurélie, VIALA Régine, Messieurs ASSIÉ Allan, DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, QUATREFAGES Damien, REFREGERS Claude, VERGUES Michel, VIALA Daniel, VIDAL Claude, VIDAL Didier.**PROCURATIONS** : Madame VIDAL Nadine a donné procuration à Monsieur VIDAL Claude**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur QUATREFAGES Damien a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.**SECRETAIRE AUXILIAIRE DE SEANCE** : Madame GUIRAUD Delphine, secrétaire de mairie, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.**SEANCE N° 10****DELIBERATION N° 11****SÉCURISATION DE L'APPROVISIONNEMENT EN EAU  
RÉALISATION DE SONDAGES DE RECONNAISSANCE**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Michel DAUMAS, 3<sup>ème</sup> adjoint au maire chargé de l'eau et de l'assainissement pour présentation de cette délibération.

Monsieur Jean-Michel DAUMAS rappelle au conseil municipal qu'une consultation relative à la passation d'un marché de réalisation de sondages de reconnaissance avait été lancée afin de déterminer la ressource en eau dans la nappe alluviale de La Dourbie.

Après mis à jour des tarifs, l'offre de l'entreprise Sud Forages d'Hérépian se présente comme suit :

Montant total HT – Tranche Ferme	: 15 850.00 €
Montant total HT – Tranches Optionnelles	: 42 000.00 €
<b>MONTANT TOTAL HT</b>	<b>: 57 850.00 €</b>
TVA 20 %	: 11 570.00 €
<b>MONTANT TOTAL TTC</b>	<b>: 69 420.00 €</b>

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le budget primitif de l'eau 2023, il a été inscrit et voté un montant prévisionnel de 30 000 euros HT pour l'opération 2351 intitulée « Station pompage colonie (forage) ». En conséquence le 27 avril dernier, Monsieur le maire a signé un devis correspondant au coût de la tranche ferme et la tranche optionnelle n° 1 soit un montant total HT de 24 950.00 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré,

Décide à 15 voix pour

- **DE CONFIRMER** la validation de la proposition de l'entreprise Sud Forages correspondant au coût de la tranche ferme et la tranche optionnelle n° 1 soit un montant total HT de 24 950.00 €.
- **DE DONNER** mandat à Monsieur le Maire pour signer les pièces nécessaires à la réalisation de ces travaux
- **DE S'ENGAGER** à assurer le financement complémentaire des travaux et à inscrire chaque année, sur son budget, les ressources nécessaires au maintien en bon état de fonctionnement des installations subventionnées.

- **DE SOLLICITER** l'aide du Conseil départemental de l'Aveyron et de l'Agence de d'Eau Adour-Garonne.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits  
Ont signé les membres présents et représentés*



*Le maire  
Claude VIDAL  
Acte dématérialisé*



*Acte rendu exécutoire*

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le ..... 27 NOV. 2023
- par publication sur le site internet [www.saintjeandubruel.fr](http://www.saintjeandubruel.fr) le ..... 28 NOV. 2023

*Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.*